

Boxer (standard F.C.I. n° 144)

Points de Non-Confirmation (Proposition de révision à la SCC)

- Occlusion anormale des mâchoires dont :
 - Prognathisme exagéré entraînant la vision des incisives inférieures et/ou de la langue, de façon permanente, la gueule étant fermée,
 - Mâchoire inférieure présentant une nette asymétrie,
 - Enognathisme,
- Chien peureux ou agressif,
- Anomalies d'ordre physique :
 - Déformations du squelette et des rayons osseux, entraînant l'inaptitude à l'utilisation,
 - Bec de lièvre,
- Sujet atypique (insuffisance de caractères ethniques qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race),
- Couleur de la robe autre que fauve ou fauve bringé, avec tolérance d'un tiers de la surface en couleur blanche,
- Ectopie testiculaire (Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum),
- Taille non comprise dans les limites : mâles = 57 - 63 cm *, femelle = 53 - 59 cm *
(*) Aucune tolérance en dehors du centimètre accordé à toutes les races pour erreur de lecture.
- Œil jaune ou orange, correspondant aux indices 5 et 6 mesurés à la table officielle (nuancier ophtalmique allemand),
- Queue naturellement courte.

Proposition du comité de l'AFB au cours de sa réunion du 9 octobre 2010